

## STÉ D'IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (S.I.P.A.), Saïgon

Étude de M<sup>e</sup> Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon, 50, rue Lagrandière  
Société d'Importation de Produits Alimentaires (S. I. P. A.)  
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 \$  
Siège social : Saïgon, 158, rue Catinat  
CONSTITUTION  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 mars 1938)

[...] Le 1<sup>er</sup> mars 1938, il a été formé entre :

1°) Monsieur Charles TABOUROT, directeur général de la Société Poinard et Veyret, demeurant à Saïgon,

2°) Et Monsieur Albert LE ROUXEL, directeur commercial de la dite société, demeurant à Saïgon

une société à responsabilité limitée ayant pour objet en Indochine, en France, dans les autres colonies et pays de protectorat français et à l'étranger, directement ou indirectement :

L'exploitation de tous fonds de commerce d'achat et vente de denrées et produits d'alimentation et autres.

La création ou l'acquisition de tous fonds de commerce de cette nature.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La société a pris la dénomination de « SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (S.I.P.A.) », société à responsabilité limitée.

Le siège social est à Saïgon, rue Catinat, n° 158,

La société a commencé à courir le 8 février 1938 pour expirer le 31 décembre 2036.

Chacun des associés a fait apport à la société d'une somme de 4.000 piastres, soit un total de 8.000 piastres qui ont été intégralement versées en espèces dans la caisse sociale.

Le capital social est fixé à la somme de 8.000 piastres, divisé en seize parts de 500 piastres chacune, dont 8 ont été attribuées à chacun des associés en représentation de son apport en espèces.

La société est administrée et gérée par les deux associés. [...]

---

Étude de M<sup>e</sup> Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon, 50, rue Lagrandière  
Société d'Importation de Produits Alimentaires (S. I. P. A.)  
Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 \$  
Siège social : Saïgon, 158, rue Catinat  
CESSION DE PARTS SOCIALES  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 mai 1938)

Suivant acte sous signatures privées en date à Saïgon du 22 avril 1938, dont un exemplaire original enregistré a été déposé, avec reconnaissance de signatures et d'écritures, au rang des minutes de M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire à Saïgon, suivant acte reçu par lui le 22 avril 1938 :

1. — Monsieur Charles TABOUROT, directeur général de la Société Poincard et Veyret, demeurant à Saïgon, a cédé à la Société « POINSARD & VEYRET, COMPTOIRS D'EXTRÊME ORIENT » anciens établissements Charrière et Compagnie, Poincard et Veyret successeurs et R. Boucherie (Entrepôts de Saïgon) Réunis » société anonyme au capital de 20 millions de francs dont le siège social est à Haïphong ;

Sept parts de chacune 500 p. sur les 8 parts qu'il possède dans la société à responsabilité limitée formée entre lui et M. Le Rouxel ci-après nommé, ladite société ayant pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce d'achat et vente de denrées et produits d'alimentation et autres, la création ou l'acquisition de tous fonds de commerce de cette nature, constituée sous la dénomination de la « SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES (S.I.P.A.) », avec siège social à Saïgon, rue Catinat, n° 158, pour une durée ayant commencé à courir le 8 février 1938 pour expirer le 31 décembre 2036, ainsi qu'il résulte d'un acte sous signatures privées en date des 4 et 8 février 1938 dont un exemplaire original a été déposé au rang des minutes dudit M<sup>e</sup> LESERVOISIER le 1<sup>er</sup> mars 1938

2 — Monsieur Albert LE ROUXEL, directeur commercial de la Société Poincard et Veyret, demeurant à Saïgon, a cédé à ladite société « POINSARD ET VEYRET, COMPTOIRS D'EXTRÊME-ORIENT »

Sept parts de chacune 500 p. sur les 8 parts qu'il possède dans la dite société à responsabilité limitée « SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ».

#### MODIFICATIONS AUX STATUTS

Par le même acte, il a été apporté aux statuts de la SOCIÉTÉ D'IMPORTATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES les modifications suivantes :

La société à responsabilité limitée qui a été formée entre MM. TABOUROT et LE ROUXEL se continue avec MM. TABOUROT, LE ROUXEL et la SOCIÉTÉ POINSARD ET VEYRET, COMPTOIRS D'EXTRÊME-ORIENT.

Le capital social est resté fixé à 8.000 p. divisé en 16 parts de 500 p. chacune appartenant :

à M. TABOUROT pour une part représentant un capital de 500 p.

à M. LE ROUXEL pour une part représentant un capital de 500 p.

à la SOCIÉTÉ POINSARD & VEYRET, COMPTOIRS D'EXTRÊME-ORIENT, pour quatorze parts représentant un capital de 7.000 p.

En cas de décès de l'un des associés, la société ne sera pas dissoute.

Si l'un des associés vient à décéder et qu'à cette époque la SOCIÉTÉ POINSARD ET VEYRET fasse encore partie de la société, ladite société POINSARD ET VEYRET aura la faculté de conserver les parts sociales appartenant à l'associé décédé, à charge pour elle de tenir compte à la succession de celui-ci de la valeur de ses parts.

Si la société n'existait plus qu'entre la SOCIÉTÉ POINSARD ET VEYRET et un associé, le décès de ce dernier entraînerait la dissolution de la société et la Société Poincard et Veyret aurait la faculté de conserver tout l'actif social en faisant connaître son intention dans les trois mois qui suivront ce décès, à charge pour elle de tenir compte aux héritiers de l'associé prédécédé du montant des droits sociaux de celui-ci et de sa part dans le passif.

Expéditions de l'acte de dépôt du 22 avril 1938 sus énoncé de l'acte sous signatures privées y annexé ont été déposées le 2 mai 1938 à chacun des greffes

du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon  
Pour extrait et mention  
LESERVOISIER  
L'Information d'l. C. du 7 mai 1938.